

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR D'ÉVAPORATION DE L'USINE LSR

1 Le projet de remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine LSR a été approuvé le
2 27 juin 2019, par la décision D-2019-073 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2021, depuis le dernier rapport annuel, les travaux suivants ont été complétés :

- 6 • Dépôt et obtention du permis de construction;
- 7 • Finalisation de l'ingénierie détaillée;
- 8 • Finalisation des octrois des lots d'approvisionnement;
- 9 • Octroi de trois (3) contrats de construction (fondation du bâtiment, bâtiment et général
10 comprenant les activités « Tuyauterie / mécanique / Électricité / Instrumentation »);
- 11 • Mobilisation des équipes de construction au chantier;
- 12 • Réalisation des travaux d'infrastructure et coulée des fondations des équipements;
- 13 • Érection du nouveau bâtiment pour le compresseur de gaz d'évaporation;
- 14 • Installation du nouveau compresseur dans le bâtiment;
- 15 • Début de l'installation de la tuyauterie;
- 16 • Installation des équipements électriques principaux.

17 En ce qui a trait à l'échéancier global du projet, tel que mentionné dans le
18 rapport annuel 2019-2020*, la pandémie de la COVID-19, a entraîné des difficultés additionnelles
19 non-anticipées. En plus de retarder l'octroi de certains contrats, le manque de disponibilité de

20

* R-4136-2020, pièce B0125.

1 matériel et de personnel qualifié a entraîné des délais additionnels dans la réalisation des travaux.
2 Néanmoins, en fonction de l'échéancier actuel, il est prévu que le nouveau compresseur soit mis
3 en service au cours du mois de décembre 2021. Énergir souligne qu'il est probable que certains
4 travaux mineurs soient complétés au cours des mois subséquents.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

5 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
6 les sommes encourues en date du 30 septembre 2021 et la projection des coûts qui sont requis
7 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel

8 Au 30 septembre 2021, bien que les montants associés à chacun des postes budgétaires aient
9 été révisés par rapport au budget original, la prévision des coûts globaux du projet demeure
10 identique à ce qui avait été anticipé.

1 L'augmentation des coûts d'ingénierie du projet est principalement due au changement de
 2 stratégie contractuelle du projet. Lors du dépôt du projet à la Régie, il était prévu de réaliser ce
 3 projet en mode IAC (ingénierie, approvisionnement et construction), mais il n'a pas été possible
 4 de trouver d'entrepreneur intéressé à réaliser le mandat sous cette forme. Pour cette raison, une
 5 partie de l'enveloppe prévue en construction a plutôt été utilisée par les équipes d'ingénierie liées
 6 au projet.

7 Pour ce qui est de l'augmentation des coûts de bâtiment, la complexité de la conception exigée
 8 par l'assureur afin de protéger sa structure en cas de suppression n'avait pas été anticipée. Les
 9 mécanismes de protection additionnels demandés ont entraîné des surcoûts non prévus
 10 originalement.

11 L'augmentation des coûts de la tuyauterie a été principalement occasionnée par la fluctuation des
 12 coûts des matériaux sur le marché.

13 En contrepartie, il a été possible de réaliser des économies dans la portion électrique du projet
 14 en revoyant le concept d'alimentation des équipements et en éliminant la construction d'une
 15 nouvelle salle électrique du mandat.

16 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

17 Bien que le budget total projeté du projet soit identique au budget initial, la variation des coûts
 18 projetés entre les rubriques de coûts par rapport au budget initial entraîne de légères variations,
 19 notamment au niveau des charges d'amortissements et de la taxe sur les services publiques.
 20 Ceci explique donc la hausse de l'impact tarifaire de 95 000 \$ sur une période de 30 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 35 ans (000 \$)	23 902	23 997

21 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement du**
 22 **compresseur d'évaporation de l'usine LSR.**